



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2000-MC-2804

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 281063

DOSSIER N^o : 15201

Objet : Ecopia BioSciences Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 5 juillet 2000;
vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur des marchés des capitaux octroie le :

visa pour le prospectus du 29 septembre 2000 de Ecopia BioSciences Inc.
concernant le placement par Thératechnologies Inc. sous forme de dividendes en
actions, d'actions ordinaires de Ecopia BioSciences Inc.

Fait à Montréal, le 2 octobre 2000.

Le directeur des marchés des capitaux,

(s) Jean-François Bernier
Jean-François Bernier

CM/lan



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'INSTRUCTION CANADIENNE 43-201
RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU PROSPECTUS
ET LA NOTICE ANNUELLE**

ET

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus définitif de l'émetteur susmentionné en date du 29 septembre 2000 a été visé par les autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de la *Saskatchewan*, du *Manitoba*, de l'*Ontario*, du *Québec*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Écosse*, de l'*Île du Prince-Édouard*, de *Terre-Neuve*, du *Yukon*, du *Territoire du Nord-Ouest* et du *Nunavut*

Fait à Montréal, le 2 octobre 2000.

Le directeur des marchés des capitaux,

(s) *Jean-François Bernier*
Jean-François Bernier

Projet SEDAR n° : 281063